

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/09/2024 - 48788 - 2010 B 02895 - 521 971 069 - 52 BIS PRODUCTIONS

48788

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069]					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]	
			Exercice N clos le [31/12/2023]		Exercice N-1 clos le [31/12/2022]	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
					Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	18 527	030	16 725	1 802
	Immobilisations financières (1)	040	44 194	042		44 194
	TOTAL I (5)	044	62 721	048	16 725	45 996
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	762 391	074		762 391
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	864 715	086		864 715
	TOTAL II	096	1 627 105	098		1 627 105
TOTAL GENERAL (I + II)		110	1 689 826	112	16 725	1 673 101
PASSIF					Exercice N NET	
					Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		41 000		41 000
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		4 100		4 100
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dit réserve relative à l'achat d'œuvres...)	131				
	Report à nouveau	134		1 288 117		1 081 878
	Résultat de l'exercice	136		313 719		206 238
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	TOTAL I	142		1 646 936		1 333 216
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	2 913	172	26 071	
	Comptes courants d'associés	173		86		
	Autres dettes	175		8		33 338
	Produits constatés d'avance	174				
	TOTAL III	176		26 166		33 338
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		1 673 101		1 366 554
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	1 583
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	762 281	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	497 270

Certifié conforme à l'original
Emmanuel DAUCE, Gérant



2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA DÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069														
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022			
Ventes de marchandises				209				210						
Production vendue biens				215				214						
Production vendue services				217				218		194 305	161 113			
Production stockée								222						
Production immobilisée								224						
Subventions d'exploitation reçues								226						
Autres produits								230		113				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	194 417	161 113		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234						
Variation de stock (marchandises)								236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240						
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		14 543	12 038			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		608		244	17 961	581		
Rémunérations du personnel								250		138 000	110 000			
Charges sociales								252		41 083	76 469			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254		940	1 364			
Dotations aux provisions								256						
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262						
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)										264	212 527	200 452		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	-18 110	-39 339		
Produits financiers				(III)				280		34 962	245 612			
Produits exceptionnels				(IV)				290		497 270				
Charges financières				(V)				294						
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347				300		200 404	35			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348										
Impôts sur les bénéfices				(VI)				306						
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	313 719	206 238		
B - RÉSULTAT FISCAL										312	313 719	314		
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316						
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318						
		Provisions non déductibles						322						
		Impôts et taxes non déductibles						324		190				
		Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248						
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249						
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
Dédutions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987						
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989						
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993						
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992										
		Créance report en arrière du déficit						346						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						655						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						643						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						645						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						647								
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)						648								
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)						641								
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990								
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	287 934	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356		
Déficits antérieurs reportables												401 501		
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0	372

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

PRODUITS FINANCIERS REGIME MERE FILIALE 95% NON IMPOSABLE	25 975
---	--------

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS										Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	2 701	442	1 582	444	2 701	446	1 583		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	8 211	462	0	464		466	8 211		
Autres immobilisations corporelles		470	10 320	472		474	1 587	476	8 733		
Immobilisations financières		480	244 408	482	0	484	200 214	486	44 194		
TOTAL		490	265 640	492	1 582	494	204 502	496	62 720		
II AMORTISSEMENTS											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		2 701		532		363		534	
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		8 211		552		554		8 211	
Autres immobilisations corporelles		560		9 162		562		577		564	
TOTAL		570		20 074		572		940		574	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 vérées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%					579	Régularisations	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069</u>							Mant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
				Dotations		Reprises		
Fonds commercial				681		683		
Autres immobilisations incorporelles				700		705		
Terrains				710		715		
Constructions				720		725		
Installations techniques, matériel et outillage				730		735		
Installations générales agencements aménagements divers				740		745		
Matériel de transport				750		755		
Autres immobilisations corporelles				760		765		
TOTAL				770		775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
				TOTAL à reporter		780		
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	401 501	
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)						982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter		
Déficits imputés						983	287 934	
Déficits reportables						984	113 567	
Déficits de l'exercice						860		
Total des déficits restant à reporter						870	113 567	
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	41 083	
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	38 861	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	2 020	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :			
Dont apprentis		376	
Dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		861	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	194 305
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	194 305
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	113
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	113
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	226
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	1 394
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	13 149
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	14 543
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	179 987
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	179 987
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	194 305
Effectifs au sens de la CVAE		023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069 |

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	DAUCE	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1200	
Nom marital								
Naissance :	Date	07/02/1975	N° Département	76	Commune	ROUEN	Pays	FRANCE
Adresse :								
43 CITE DES FLEURS								
75017 PARIS								
FRANCE								
Titre		Nom complet		% de détention		Nb de parts ou actions		
Nom marital								
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :								

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 52BIS PRODUCTIONS - SIREN : 521971069 |

Néant ☐

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	3
Forme juridique	SARL	Dénomination	TETRA MEDIA FICTION
N° SIREN (si société établie en France)	478885155	% de détention	22
Adresse : 60 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE FRANCE			
Forme juridique	SCI	Dénomination	MD 60
N° SIREN (si société établie en France)	797544905	% de détention	9
Adresse : 60 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE FRANCE			
Forme juridique	SARL	Dénomination	M.C.A.
N° SIREN (si société établie en France)	833751464	% de détention	20
Adresse : 43 CITE DES FLEURS 43 CITE DES FLEURS 75017 PARIS FRANCE			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

S.A.R.L. 52 BIS PRODUCTIONS SARL
SARL au capital de 41 000 euros
60, rue Marcel DASSAULT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

521 971 069 R.C.S NANTERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 15h, au siège social de la Société, Monsieur Emmanuel DAUCE, propriétaire des 41 000 parts composant le capital social de la Société 52 BIS PRODUCTIONS,

1/ A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Emmanuel DAUCE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, comptes de résultat et annexes, de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2/ A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 313 719€, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la totalité de ce bénéfice au crédit du compte « report à nouveau », portant ainsi ce compte à 1 601 836€.

-

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, intervenues au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions des associés.

Emmanuel DAUCE, gérant

